

CONCOURS

gagne ton look des fêtes!



RÈGLEMENTS DU « CONCOURS GAGNE TON LOOK DES FÊTES »

Aucun achat requis.

1. COMMENT PARTICIPER

1.1 Commanditaire : Le commanditaire de ce concours est 4elements.

1.2 Admissibilité : Le « Concours Gagne ton Look des Fêtes » (« concours ») s'adresse uniquement aux client(e)s et exclut les employés et employés retraités de 4elements de même que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère) de ces employés et employés retraités et toute personne avec laquelle elles sont domiciliés.

1.3 Durée du concours : Le concours se déroule en 2 parties, soit la période d'inscription qui débute le 29 novembre 2013 et se termine à 23 h, heure de l'Est, le 8 décembre 2013 et la période de vote qui débute le 9 décembre et se termine le 15 décembre à 24 h, heure de l'Est.

Participation au concours : Chaque participante admissible devra soumettre une photo d'un ensemble des fêtes prise à la boutique 4elements et composé à l'aide des articles vendus chez 4elements avec ses informations pour recevoir une (1) participation valide au concours.

1.4 Restrictions relatives à la participation au concours : Limite de une (1) participation par participante admissible au concours. Chaque participation sera examinée par le commanditaire, qui en déterminera l'admissibilité ou l'inadmissibilité conformément au présent règlement. Les participations soumises ultérieurement par une participante admissible seront considérées comme nulles.

1.5 Attribution des prix : Le prix sera attribué à la participante admissible ayant soumis la photo ayant reçu le plus de mentions « J'aime » sur la page Facebook de 4elements et qui se sera conformé au règlement.

2. PRIX

2.1 Prix : Le (1) prix de un (1) ensemble avec accessoires, tel que photographié en boutique, sera attribué (« prix ») avec une valeur maximale de \$250. Le prix sera attribué à la participante admissible ayant soumis la photo ayant reçu le plus de mentions « J'aime » sur la page Facebook de 4elements. Le prix doit être accepté tel quel. Aucun versement en argent comptant, ni aucun transfert de prix ne seront autorisés, seules les substitutions seront acceptés dans le cas où un des items n'est plus disponible en boutique.

2.2 Chances de gagner : Les chances d'être choisi au hasard pour gagner un prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la durée du concours et du nombre de votes reçus pour chaque photo.

2.3 Tirage : Le prix sera attribué à la participante admissible ayant soumis la photo ayant reçu le plus de mentions « J'aime » sur la page Facebook de 4elements le 15 décembre 2013 à 17h et qui se sera conformé au règlement.

Nous tenteront de joindre chaque participante admissible sélectionnée par courriel au moins trois (3) fois dans les quatorze (14) jours suivant le tirage des prix. Si le commanditaire est incapable d'entrer en communication avec la participante admissible sélectionnée dans les quatorze (14) jours suivant le tirage des prix, une autre participante admissible sera choisie selon le nombre de mentions « J'aime » reçues sur Facebook et la participante admissible sélectionnée initialement sera disqualifiée, son droit au prix sera annulé et elle ne pourra exercer aucun recours contre le commanditaire du concours ou toute partie concernée par le concours.

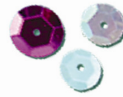
2.4 Réclamation des prix : Pour réclamer son prix, la participante admissible sélectionnée devra se présenter en personne à la boutique 4elements dans les quatorze (14) jours suivant la première communication établie entre lui et 4elements suite au tirage du prix. À défaut de se présenter dans les quatorze (14) jours, une autre participante admissible sera choisie au hasard et la participante admissible sélectionnée initialement sera disqualifiée, son droit au prix sera annulé et elle ne pourra exercer aucun recours contre le commanditaire du concours ou toute partie concernée par le concours.

3. RÈGLES GÉNÉRALES

3.1 Les formulaires d'inscription sont soumis à la vérification de 4elements et/ou de ses représentants désignés. Toute participation ou formule de déclaration et renonciation qui est, selon le cas, invalide, incomplète, illisible, endommagée, frauduleuse, inscrite ou soumise en retard, non reçue, qui comporte une adresse électronique invalide, ou qui n'est pas autrement conforme à ce règlement sera rejetée et ne donnera pas droit à une participation ou à un prix, selon le cas.

CONCOURS

gagne ton look des fêtes!



Le commanditaire n'est pas responsable à l'égard des participations reçues en retard, perdus, incomplets, illisibles, mal adressés, volés, retardés, non livrés, non inscrits, endommagés ou détruits; à l'égard de la perte, de la défectuosité, de l'interruption, de l'inaccessibilité ou de la non-disponibilité des réseaux, des serveurs, des sites Web ou d'autres connexions se rapportant au concours et/ou à la page Facebook de 4elements ; à l'égard des erreurs et défaillances de quelque nature que ce soit, y compris de nature humaine, électronique, mécanique et/ou technique; à l'égard de défaillances ou de défectuosités techniques des réseaux ou lignes téléphoniques, de systèmes informatiques et en ligne, des serveurs, du matériel informatique, des logiciels, des courriels, des lecteurs ou des fureteurs occasionnées par des problèmes techniques ou une congestion sur Internet, la page Facebook, un site Web connexe, une application ou une combinaison de ces éléments ou autrement; à l'égard des préjudices ou dommages causés à la participante, à l'ordinateur de la participante ou à l'ordinateur de toute autre personne liés à la participation au concours ou au téléchargement de matériel se rapportant à ce concours ou en découlant; ni à l'égard des renseignements incorrects ou inexacts.

3.2 En participant, chaque participante admissible ainsi que la gagnante acceptent :

- d'être liée par le présent règlement et les décisions du commanditaire du concours,
- la cueillette et l'utilisation, par le commanditaire du concours, de renseignements personnels le concernant aux fins de l'administration du concours,
- de libérer et de tenir quittes et indemnes le commanditaire du concours ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants respectifs de toute responsabilité à l'égard de réclamations/dommages, quels qu'ils soient, ayant trait à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation du prix et/ou à la participation ou à la tentative de participation au concours,
- de permettre au commanditaire du concours d'utiliser leurs nom, ville, province/territoire de résidence, photographie, ressemblance, bande vidéo, voix et/ou déclarations concernant le prix à des fins publicitaires ou promotionnelles sans autre rémunération
- sous réserves de ce qui est prévu dans le présent règlement, les décisions prises par le commanditaire du concours relativement au présent concours seront définitives et lieront toutes les participantes admissibles.

3.3 Le commanditaire du concours n'est pas responsable de la transcription ou de la saisie incorrecte ou inexacte de l'information relative à la participation au concours, des défectuosités techniques, de la perte ou de la suppression des données transmises ou du retard dans la transmission de données, de l'inachèvement, de l'interruption, du mauvais acheminement, du vol, de l'illisibilité ou de l'effacement des transmissions par réseau, des pannes de réseaux de télécommunication, de matériel informatique, de logiciels ou de sites Web, de l'incapacité d'accéder à un service en ligne ou à un site Web, de l'incapacité de soumettre une formule de participation ni de toute autre défectuosité ou erreur humaine ou technique, ni de tout préjudice ou tous dommages causés à l'ordinateur de la participante ou de toute autre personne liés à la participation au concours ou au téléchargement de matériel se rapportant au concours ou en découlant, ni des participations en retard, perdues, volées, non affranchies, illisibles, non livrées ou mal acheminées.

3.4 Le commanditaire du concours se réserve le droit d'annuler, de terminer ou d'interrompre ce concours à sa discrétion en cas de défaillance du système, de virus ou de bogue informatique, d'intervention humaine non autorisée, de fraude ou de toute autre éventualité ou cause indépendante de sa volonté qui altère ou compromet l'administration, la sécurité, le caractère équitable ou le fonctionnement normal du concours.

3.5 Si une participante admissible sélectionnée se voit attribuer un prix en raison d'une erreur, d'une défaillance ou d'un mauvais fonctionnement du système, ou encore d'une erreur humaine, le prix sera retourné dans le lot de prix afin d'être attribué de nouveau.

3.6 En aucun cas le commanditaire du concours ne sera tenu d'attribuer plus de prix que ce qui est indiqué dans le présent règlement ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

3.7 Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales de même qu'aux règlements adoptés relativement à ces lois. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

3.8 Si une disposition du présent règlement est déclarée illégale, inexécutoire ou nulle par un tribunal compétent, alors cette disposition sera considérée comme nulle, mais toutes les autres dispositions qui ne sont pas touchées par la déclaration seront appliquées dans les limites permises par la loi.

Pour toutes questions concernant les présents règlements du concours, veuillez écrire à l'adresse suivante: marie.elements@gmail.com .